

**DELIBERATION N° 2024-15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation : 29 mars 2024

SEANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.
La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Damien GAILLETON donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO

M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe GRILLOT
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Approbation pour l'adhésion de la commune de Ouagne au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise au 1^{er} janvier 2025

Vu les articles L 2224-7 et L 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au service public de l'eau potable,

Vu l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'adhésion d'une commune pour l'exercice d'une compétence à un syndicat de communes,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,

Vu la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle le conseil municipal de la commune de Ouagne a demandé son adhésion au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération en date du 26 mars 2024 par laquelle le comité syndical du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise a approuvé à la majorité l'adhésion de la commune de Ouagne au syndicat,

Considérant les éléments et motifs, figurant dans la délibération de la commune de Ouagne, qui ont motivé la demande d'adhésion de la commune,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion de la commune de Ouagne au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'adhésion de la commune de Ouagne au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à la date du 1^{er} janvier 2025
-
- Et en conséquence, l'extension du périmètre du syndicat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET

